

PRIX DES CARBURANTS EN DECEMBRE

Nouvelle hausse pour le gazole

Le prix du super ne bougera pas demain à La Réunion. En revanche, le gazole va grimper de deux centimes comme le 1^{er} novembre. La faute, notamment, à la remontée du dollar.

Entre août et octobre, les prix des carburants s'étaient effondrés à La Réunion : -13 centimes pour le super et -12 centimes pour le gazole (en cumul) grâce à la forte diminution des cours du pétrole et à une parité euro-dollar favorable.

Entre octobre et décembre, la situation s'est inversée mais dans des proportions heureusement sans commune mesure pour les automobilistes : + 4 centimes pour le sans-plomb comme pour le diesel.

En novembre, le super avait pris 4 centimes et le gazole 2 centimes.

Demain, le premier ne bougera pas (1,62 € le litre) tandis que le second va de nouveau augmenter de

2 centimes (pour atteindre 1,26 €).

« Les prix à la pompe restent toujours à un niveau bas au regard de ceux pratiqués depuis plus de 2 ans », souligne la préfecture dans son communiqué mensuel. En décembre 2023, les carburants coûtaient en effet respectivement 1,71 et 1,39 €. En décembre 2022, ces tarifs étaient de 1,67 et 1,50 €.

Tarifs plus faibles qu'en 2022 et 2023

« Les cours du pétrole ont fortement varié au cours du mois de no-

vembre 2024, décortique la représentation de l'Etat à La Réunion. En début de mois, ils ont été poussés par les annonces de poursuite des coupes volontaires de production de membres de l'OPEP+ et par une forte hausse du dollar à la suite des élections américaines. À l'inverse, en milieu de mois, les cours ont connu une baisse, de crainte d'un surplus de production et d'une faible demande, renforcés par un léger repli du dollar. À partir de fin novembre, le dollar a atteint son plus haut niveau depuis 2 ans. Le pétrole s'échangeant le plus souvent en dollars, son appréciation a renchéri la facture pétrolière. »

Entre fin octobre et le 22 novembre, l'euro est passé de 1,08 à 1,04 \$. Sans l'appréciation du billet

vert par rapport à la monnaie européenne, le prix du super aurait diminué en décembre de 2 centimes en décembre à La Réunion (sa cotation moyenne a chuté de 2,75 %) et celui du gazole n'aurait grimpé que d'un centime (hausse de la cotation de 0,90 %).

En métropole, selon les relevés hebdomadaires du ministère de la Transition énergétique, le super 98 (celui qui est commercialisé chez nous) et le gazole coûtaient en moyenne 1,82 et 1,64 € le 22 novembre, soit des hausses respectives de 1 et 4 centimes par rapport à fin octobre. Une tendance assez proche de celle que nous connaissons à La Réunion.

Cédric BOULLAND



Comme en novembre, le gazole augmente de deux centimes en décembre.

CHARGES SOCIALES PATRONALES

La Fedom salue « un résultat majeur »

La Fédération des entreprises d'outre-mer est satisfaite. Les exonérations de charges sociales patronales outre-mer sont préservées et ne pourront pas être remises en cause par ordonnance.

« Un résultat majeur permis par le travail du Parlement » : c'est ainsi que la Fedom (Fédération des entreprises d'outre-mer) a accueilli le résultat de la commission mixte paritaire (CMP) concernant le projet de loi de financement de la sécurité sociale. Plus précisément son article 6.

Alors que le gouvernement a finalement accepté de ramener de 4 à 1,6 milliard d'euros le coup de rabot sur les exonérations de charges sociales patronales au niveau national, le président de la Fedom avait écrit à la rapporteure de la commission des affaires sociales du Sénat, Elisabeth Doineau, pour lui demander de protéger les outre-mer. Cela a été fait, avec le soutien en CMP de la députée réunionnaise Karine Lebon.

Conclusion tirée par la Fedom : la nouvelle rédaction de l'article 6 du PLFSS « préserve intégralement les régimes Lodeom de la réforme des allègements de charges nationales et encadre strictement l'habilitation demandée par le Gouvernement à agir par ordonnance en la matière ».

« Disposés à discuter en 2025 »

« Deux éléments essentiels ont été mis en évidence, explique la Fedom : la nécessité de préserver ces régimes d'exonérations spécifiques de toute réforme nationale ; et le

respect d'une procédure législative permettant la pleine association des acteurs économiques et du Parlement en encadrant strictement le recours à l'ordonnance, qui ne pourra pas s'appliquer à une réforme de la Lodeom ».

« Nous ne doutons pas que le gouvernement ne remette pas en cause le compromis issu de la CMP », ajoute la Fedom alors que le texte final doit être présenté à l'Assemblée dès lundi, sans doute avec l'engagement de la responsabilité du gouvernement. En cas de censure, rien ne changera concernant la Lodeom.

« Les organisations économiques ultramarines seront disposées à discuter en 2025, avec le Gouvernement et le Parlement, des évolutions possibles sur l'ensemble des dispositifs essentiels à la compétitivité de nos entreprises ultramarines, sur la base de la transmission des analyses d'impact et des rapports d'évaluation, dans le cadre d'une co-construction nécessaire et préalable aux débats législatifs. Nous serons alors, comme toujours, force de proposition », conclut la Fedom.

Un rapport de l'Inspection générale des finances et de l'Inspection générale des affaires sociales consacré à l'efficacité des exonérations de charges sociales patronales outre-mer est attendu dans les jours qui viennent.

C.B.

ÉLECTIONS DANS LES PETITES ENTREPRISES JUSQU'AU 9 DÉCEMBRE

« Votez pour faire valoir vos droits »

Jusqu'au 9 décembre, 79 000 salariés d'entreprises de 1 à 10 salariés et employés à domicile peuvent participer aux élections professionnelles. Un scrutin boudé, mais aux enjeux pourtant importants pour les salariés.

Depuis lundi, les salariés des très petites entreprises (TPE, moins de onze salariés) peuvent élire leurs représentants syndicaux pour quatre ans. Depuis l'ouverture de ce scrutin, 0,6 % seulement du corps électoral à la Réunion s'est exprimé (et 1 % sur l'ensemble du territoire national). L'élection est ouverte jusqu'au 9 décembre.

L'élection professionnelle ne mobilise à chaque fois que très peu. Il y a quatre ans, la participation était de seulement 6 % à la Réunion (un peu moins encore pour la moyenne nationale). Pourtant, cette élection « est un moment clé pour les travailleurs », a souligné jeudi Arnaud Pouly, directeur de la Deets (Direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités). Quand on vote pour des représentants syndicaux, cela signifie derrière être défendu dans ses droits, être aidé dans les négociations sala-

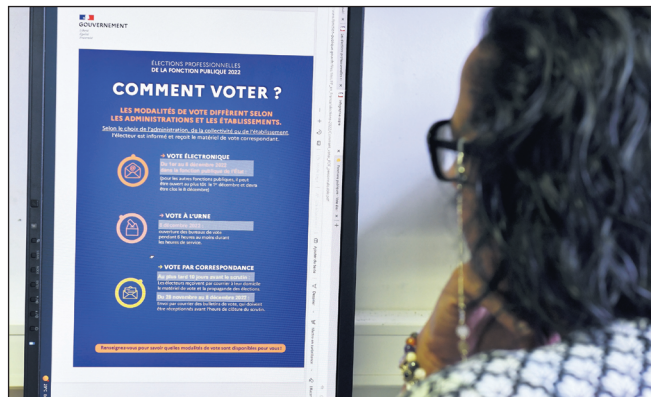
riaux, dans l'avancée des conventions collectives, etc. ».

Les implications de ce vote, pourtant boudé sont nombreuses. Les résultats des élections professionnelles déterminent aussi la composition future des conseils des prud'hommes, ou celle des commissions paritaires régionales interprofessionnelles qui informent et conseillent sur les droits.

Huit syndicats candidats

« Cela peut paraître lointain à beaucoup de salariés, mais ces élections vont concerner leurs réalités au quotidien, le fait d'être entendu, conseillé, défendu », indique Christelle Lim Su Kwai, responsable du pôle travail de la Deets.

À la Réunion, 79 000 salariés sont concernés par ces élections. Parmi eux, 21 000 sont employés



Pour ces élections professionnelles dans les TPE, les salariés concernés peuvent voter par voie postale ou par internet. (Photo d'archives Emmanuel Grondin)

à domicile, par des particuliers (femmes de ménage, jardiniers, assistantes maternelles...). Ces catégories professionnelles ayant une relation directe avec leur employeur, se sentent souvent encore moins concernées par les élections. Pourtant, ces métiers ont aussi besoin de dialogue social, d'améliorations de leurs conditions de travail...

Les 58 000 autres personnes constituant le gros du corps électoral sont, elles, réparties au sein des 13 500 entreprises d'un à dix salariés enregistrées dans le département.

Précision aussi d'importance : il n'est nullement besoin d'être syndiqué pour participer au vote. Le corps électoral est composé de tous les employés à domicile et les

salariés de TPE, en CDI, CDD, mais aussi en contrat d'apprentissage en décembre 2023. Et ce quelle que soit la nationalité.

Ces personnes ont en principe reçu leur propagande électorale par voie postale. Il est possible de voter par voie postale avec l'enveloppe pré-affranchie, mais aussi par voie électronique (election-tpe.travail.gouv.fr)

Les votants réunionnais ont le choix entre les cinq grandes confédérations syndicales nationales (CGT, CFDT, CFTC, FO et CFE-CGC) et trois organisations régionales (Solidaires, UR 974 et Unsa).

Dans l'ensemble de la France, près de 5 millions de personnes sont concernées par les élections professionnelles dans les TPE.

S.F.



Le directeur de la Deets et le pôle travail ont rappelé les enjeux de ces élections qui n'ont eu que 6 % de participation en 2020.

photos non contractuelles - voir conditions en agence

JP GRANIT

MARBRERIE FUNÉRAIRE

3 AGENCES AUTOUR DE L'ÎLE

2 RUE LAURET ROGER SERGE
97427 L'ÉTANG-SALÉ
(près du cimetière)

10 RUE ALEXANDRE DE LASSERVE
97420 LE PORT
(angle avec la rue de St-Paul)

1452 AVENUE ILE DE FRANCE
97440 SAINT-ANDRÉ
(près du temple tamoule)

DEVIS PERSONNALISÉ ET GRATUIT

0262 490 591

WWW.JPGRANIT.RE

